

SEANCES DU JEUDI 5 JUILLET 1984
VERGADERINGEN VAN DONDERDAG 5 JULI 1984

ASSEMBLEE
PLENAIRE VERGADERING

SEANCE DU SOIR
AVONDVERGADERING

SOMMAIRE:

COMMUNICATIONS:

Page 2822.
Caisse des Dépôts et Consignations.
Société nationale du Logement.
Office national du Ducroire.
Caisse d'amortissement.
Abus de puissance économique.
Dette publique.

PROJET DE LOI (Discussion):

Projet de loi de redressement:
Discussion générale (suite). — *Orateurs*: M. le Président, Mme Herman-Michielsens, MM. J. Wathelet, André, Vercaigne, de Wasseige, p. 2823.

INHOUDSOPGAVE:

MEDEDELINGEN:

Bladzijde 2822.
Deposito- en Consignatiekas.
Nationale Maatschappij voor de Huisvesting.
Nationale Delcrederedienst.
Amortisatiekas.
Misbruik van economische machtspositie.
Rijksschuld.

ONTWERP VAN WET (Bespreking):

Ontwerp van herstelwet:
Algemene bespreking (voortzetting). — *Sprekers*: de Voorzitter, mevrouw Herman-Michielsens, de heren J. Wathelet, André, Vercaigne, de Wasseige, blz. 2823.

PRESIDENCE DE M. LEEMANS, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER LEEMANS, VOORZITTER

M. Coen, secrétaire, prend place au bureau.
De heer Coen, secretaris, neemt plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 19 h 20 m.
De vergadering wordt geopend te 19 u. 20 m.

COMMUNICATIONS — MEDEDELINGEN

Caisse des Dépôts et Consignations — Deposito- en Consignatiekas

M. le Président. — En exécution de l'article 36 de l'arrêté royal n° 150 du 18 mars 1935, le Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur a transmis au Sénat, le rapport sur les opérations de la Caisse des Dépôts et Consignations pendant l'année 1983.

Overeenkomstig artikel 36 van het koninklijk besluit nr. 150 van 18 maart 1935, heeft de Vice-Eerste minister en minister van Financiën en Buitenlandse Handel aan de Senaat gezonden, het verslag over de verrichtingen van de Deposito- en Consignatiekas gedurende het jaar 1983.

Il est donné acte de cette communication au Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur.

Van deze mededeling wordt aan de Vice-Eerste minister en minister van Financiën en Buitenlandse Handel akte gegeven.

Société nationale du Logement

Nationale Maatschappij voor de Huisvesting

M. le Président. — En exécution de l'article 35 de l'arrêté royal du 10 décembre 1970 portant le Code du logement, confirmé par la loi du 2 juillet 1971, le Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur a transmis au Sénat, pour être déposés sur le bureau, le bilan de la Société nationale du Logement et le rapport du conseil d'administration faisant connaître la situation des affaires pour l'exercice 1983.

Overeenkomstig artikel 35 van het koninklijk besluit van 10 december 1970 houdende de Huisvestingscode, bekrachtigd door de wet van 2 juli 1971, heeft de Vice-Eerste minister en minister van Financiën en Buitenlandse Handel aan de Senaat gezonden, om op het bureau te worden gelegd, de balans van de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting alsmede het verslag van de raad van beheer, waaruit de stand der zaken blijkt voor het boekjaar 1983.

Il est donné acte de cette communication au Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur.

Van deze mededeling wordt aan de Vice-Eerste minister en minister van Financiën en Buitenlandse Handel akte gegeven.

Office national du Ducroire — Nationale Delcredere dienst

M. le Président. — Par dépêche du 2 juillet 1984, l'Office national du Ducroire a transmis au Sénat, en conformité de l'article 22 de l'arrêté

royal n° 42 du 31 août 1939, le rapport sur l'activité de l'Office pour l'exercice 1983.

Bij dienstbrief van 2 juli 1984 heeft de Nationale Delcredere dienst aan de Senaat overgezonden, overeenkomstig artikel 22 van het koninklijk besluit nr. 42 van 31 augustus 1939, het verslag over de werkzaamheden van de Dienst tijdens het dienstjaar 1983.

— Dépôt au greffe.

Neergelegd ter griffie.

M. le Président. — Il est donné acte de cette communication au président de l'Office national du Ducroire.

Van deze mededeling wordt aan de voorzitter van de Nationale Delcredere dienst akte gegeven.

Caisse d'amortissement — Amortisatiekas

M. le Président. — Par dépêche du 20 juin 1984, la Cour des comptes a transmis au Sénat, en exécution de l'article 8 de la loi du 2 août 1955, le compte de gestion de la Caisse d'amortissement de l'année 1983.

Bij dienstbrief van 20 juni 1984 heeft het Rekenhof aan de Senaat overgezonden, overeenkomstig artikel 8 van de wet van 2 augustus 1955, de beheersrekening van de Amortisatiekas over het jaar 1983.

Il est donné acte de cette communication au premier président de la Cour des comptes.

Van deze mededeling wordt aan de eerste voorzitter van het Rekenhof akte gegeven.

Abus de puissance économique

Misbruik van economische machtspositie

M. le Président. — Conformément à l'article 26 de la loi du 27 mai 1960 sur la protection contre l'abus de puissance économique, le ministre des Affaires économiques a transmis au Sénat le vingtième rapport aux Chambres législatives sur l'application de la loi susvisée.

Bij toepassing van artikel 26 van de wet van 27 mei 1960 tot bescherming tegen het misbruik van economische machtspositie, heeft de minister van Economische Zaken aan de Senaat gezonden, het twintigste verslag aan de Wetgevende Kamers over de toepassing van vermelde wet.

— Renvoi à la commission de l'Economie.

Verwezen naar de commissie voor de Economische Aangelegenheden.

Dette publique — Rijksschuld

M. le Président. — Par dépêche du 29 juin 1984, le Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur a transmis au Sénat, en exécution de l'article 7 de la loi du 2 août 1955, le rapport sur les opérations d'amortissement de la dette publique effectuée en 1983.

Bij dienstbrief van 29 juni 1984, heeft de Vice-Eerste minister en minister van Financiën en Buitenlandse Handel aan de Senaat gezonden, overeenkomstig artikel 7 van de wet van 2 augustus 1955, het verslag over de amortisatieverrichtingen van de rijksschuld voor het jaar 1983.

— Dépôt au greffe.

Neergelegd ter griffie.

M. le Président. — Il est donné acte de cette communication au Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur.

Van deze mededeling wordt aan de Vice-Eerste minister en minister van Financiën en Buitenlandse Handel akte gegeven.

ONTWERP VAN HERSTELWET

Hervatting van de algemene behandeling

PROJET DE LOI DE REDRESSEMENT

Reprise de la discussion générale

De Voorzitter. — Wij hervatten de algemene behandeling van het ontwerp van herstelwet.

Nous reprenons la discussion générale du projet de loi de redressement.

Ik deel de vergadering mede dat de Eerste minister en de Vice-Eerste minister Willy De Clercq pas morgen om 14 uur zullen antwoorden.

Het woord is aan mevrouw Herman.

Mevrouw Herman-Michielsens. — Mijnheer de Voorzitter, toen wij enkele maanden geleden de Rijksmiddelenbegroting hebben besproken, viel ons een bedrag op dat ons allemaal zwaar op de maag lag. Inderdaad, het netto te financieren tekort bedroeg niet minder dan 507 miljard. De regering heeft dan besloten dit in zekere mate te verhelpen en een poging te doen om door een aantal ingrepen in bepaalde wetgevingen, dus door het opmaken van een herstelwet, dit tekort onder de 500 miljard te brengen.

Ik meen dat dit een moedige beslissing was. Er zijn jaren geweest, en ze liggen nog niet zo lang achter ons, dat degenen die nu zeer harde taal spreken aan het adres van de regering, goed hebben meegeholpen om de schulden van dit land — want wat is anders het netto te financieren tekort — of de schulden van onze bevolking in twee jaar met twee te vermenigvuldigen.

De heer Op 't Eynde. — Bedoelt u de CVP? Kunt u ook de cijfers geven in verband met de stijging van de totale staatsschuld gedurende de twee jongste jaren?

Mevrouw Herman-Michielsens. — U hebt er goed aan mee geholpen.

Ik zeg niet dat u alleen was; wij zijn nu ook niet alleen om een ander beleid te voeren. In elk geval helpt de CVP ons nu mee om dit beleid te voeren. Laat mij even uitspreken. Ik heb ook onze eigen oude Cato laten uitspreken. De cijfers liegen er niet om.

In 1979 bedroeg het netto te financieren tekort — u hoort dat misschien niet graag — 8,9 pct. van het bruto nationaal produkt en in 1981 16,2 pct. van dat bruto nationaal produkt. U zal met mij moeten akkoord gaan dat die stijging zo niet verder kon gaan.

Ik weet het, er zijn cijfers die de bevolking meer aanspreken. Het is gemakkelijker er de nadruk op te leggen hoe erg het is — ik vind dat ook erg — dat het aantal werklozen, dat meer dan een half miljoen bedraagt, nog steeds blijft stijgen, hoewel misschien in mindere mate dan voorheen. Het doet me leed dat die cijfers nog altijd stijgen, maar men moet ook de cijfers in verband met het tekort op de rijksbegroting

durven onder ogen zien. Ik kan aannemen dat de bevolking daarvan niet altijd de impact begrijpt, maar ik kan niet aanvaarden dat de vertegenwoordigers van die bevolking, die zich hier bevinden, het belang daarvan niet beseffen.

Indien men op die weg was voortgegaan, dan gingen wij regelrecht naar het faillissement, naar het absolute verlies van enig krediet in het buitenland. Als een land niet bereid is voor zijn schulden in te staan, gaat het naar het bankroet en komt er een ogenblik waarop de economie zodanig teloor is gegaan dat ook de politieke vrijheid dreigt teloor te gaan. Dan zaten we allang niet meer in een democratie.

De heer Op 't Eynde. — Mevrouw, spreek eens over de stijging van de staatsschuld de jongste twee jaren?

Mevrouw Herman-Michielsens. — Collega, u zal kunnen antwoorden wanneer u het woord hebt.

De staatsschuld is tijdens deze twee jaar verdubbeld. Die 16,2 pct., waarover ik het daarnet had, zijn al iets verminderd maar de regering, die het tekort van 507 miljard niet meer kon aanzien, wil een grotere ingreep doen om het tekort onder 500 miljard te brengen. Daar is niets tegen in te brengen.

De regering heeft die moeilijke opdracht aanvaard en voert ze uit.

Ik kan mij goed voorstellen dat het heel wat voeten in de aarde heeft gehad om een akkoord te bereiken tussen de verschillende departementen om tot deze herstelwet te komen. Het zal niet altijd koek en ei zijn geweest in de vergaderingen die tot deze complexe oplossing hebben geleid. Maar dat is nu eenmaal regeren. Iemand die belast is met de leiding van een departement begrijpt uiteraard beter dan de andere collega's het belang van zijn departement en vooral het belang van de uitgaven van zijn departement. Bijgevolg vecht ieder voor zijn deel. Men heeft echter een repartitie moeten vinden die een evenwichtig geheel vormt.

Ik kan niet anders dan toejuichen dat de regering deze moeilijke taak heeft aangepakt en dat ze thans met de resultaten voor de Senaat komt, resultaten die ons zeker niet allemaal voldoen. Wij zouden het ook liever anders zien. Niets is plezieriger in een gezin, en dus ook in een land, dan altijd maar te kunnen uitgeven en daarbij altijd nog overschot te hebben. Zo kan het echt niet meer. Wij mogen dus de regering feliciteren omdat ze haar moeilijke opdracht tot een goed einde heeft gebracht.

De heer Canipel. — Ten koste van de kleinen.

Mevrouw Herman-Michielsens. — Sommige ingrepen treffen inderdaad de kleinen maar de maatregelen zijn niet onevenwichtig. De besparingen gebeuren niet alleen ten koste van de kleinen.

De heer Canipel. — Mevrouw, kan u mij een voorbeeld geven van een maatregel die de gegoeden treft?

Mevrouw Herman-Michielsens. — Dames en heren, waarom heeft men geprobeerd de economie op te vijzelen door de bedrijven meer ruimte te geven? Om de concurrentiekracht van de industrie te herstellen en daardoor een beter tewerkstellingsbeleid mogelijk te maken. Het is gemakkelijk te zeggen dat u niet graag hebt dat er honderdduizenden werklozen zijn. Ik ook niet. De Staat kan ze echter niet allemaal tewerkstellen of in een parallel arbeidscircuit opnemen. U hebt trouwens zelf gezegd dat dit maar een tijdelijke oplossing zou kunnen zijn. Dus moeten wij met nog meer krachten werken aan de herleving van onze economie maar dit is een opdracht die veel tijd vergt. (*Onderbrekingen op de socialistische banken en op de banken van de Volksunie.*)

Collega's, u zal ook de gelegenheid krijgen uw mening te zeggen. Dit is een open vergadering.

De opleving van onze economie, die de enige echte oplossing zou zijn voor de huidige moeilijkheden, vergt tijd, wat niet betekent dat wij ondertussen niet moeten proberen een aantal andere maatregelen te nemen.

Tenslotte heeft iedereen die regeringsverantwoordelijkheid heeft gedragen, dus ook onze voorgangers, zulks moeten doen vooral omdat wij op de werkelijke opleving slechts voor een klein deel kunnen inwerken. Het gaat hier inderdaad om een Europese zoniet om een mondiale situatie. Er zijn de Oost-Westproblemen, de Noord-Zuidmoeilijkheden, de situatie van de ontwikkelingslanden. Ook het feit dat er elders goedkoper werkkrachten te vinden zijn, is niet zonder invloed. De westerse industrielanden moeten hun tweede adem vinden. Er moet

politiek openheid komen. Dit gaat traag en intussen staat de tijd niet stil. De jonge afgestudeerden blijven niet jong meer. Wij willen niet dat het een *lost generation* wordt.

De regering heeft haar beleid aangevat begin 1982. Zij is de niet-populaire toer moeten opgaan en heeft altijd gepoogd, in tegenstelling met wat vorige jaren misschien goed bedoeld maar klaarblijkelijk zonder resultaat gebeurde, het kwaad in de wortel te bestrijden. Zij heeft door de muntontwaardiging, hoe gering ook, en tegelijkertijd met een tewerkstellingsbeleid en een prijsbeleid, gepoogd de concurrentiekracht van onze bedrijven op te vijzelen. Ik meen dat inderdaad gunstige resultaten uit een onverwachte hoek zijn komen bevestigen dat de regering de goede richting is uitgegaan. De evolutie van de produktieresultaten en het herstel van de betalingsbalans zijn zoveel parameters die bewijzen dat zij doeltreffende maatregelen heeft genomen.

De gezondmaking van de openbare financiën heeft ook onpopulaire ingrepen genoodzaakt.

De heer Canipel. — Onpopulaire en onrechtvaardige.

Mevrouw Herman-Michielsens. — U vindt ze onrechtvaardig. Het is menselijk dat wat men onpopulair noemt bij de anderen, als onrechtvaardig overkomt bij zichzelf. Het is een menselijke reactie te menen dat anderen dezelfde inspanning niet moeten doen. Er wordt altijd een vergelijking gemaakt met de omgeving. Men is van oordeel dat alleen het beroep dat men uitoefent, het slechte is. Men kent alleen van het leven dat men zelf leidt de negatieve kanten. Men vindt het beleid dat ons treft negatief en meent dat anderen hierdoor minder worden getroffen.

De heer Seeuws. — Minister Coens is bezig duizend vrouwelijke personeelsleden af te danken in het onderwijs. Sommigen zullen over drie maanden totaal geen inkomen meer hebben. Dat is onrechtvaardig. Dat is één voorbeeld uit velen.

Mevrouw Herman-Michielsens. — Ik meen dat u zich hier vergaloppeert.

In ons land is niemand zonder inkomen. Men kan wel een geringer inkomen hebben. Er moet misschien worden afgevoeld. Men kan naar een nieuwe betrekking moeten zoeken. Maar men is niet zonder inkomen. Het zijn moeilijke keuzen ook voor de beleidsmensen. Dat men geen inkomen heeft is mogelijk in andere landen, maar in een land met een sociaal bestel zoals wij het hebben kan dat niet. Niemand zou dat hier aanvaarden. Ik denk dat u zich heeft laten leiden door uw begrijpelijke maar zeker niet gerechtvaardigde onrust.

Ik wil nog spreken over de door de regering uitgewerkte programmawet. Men verwijt de regering niet alleen inhoudelijk de maatregelen die zij voorstelt maar ook de gebruikte formule. Ik zou het geheugen van ons allen willen oprispen in verband met wat in het verleden is gebeurd.

De eerste programmawet dateert van 1973 en toen zaten de drie nationale partijen in de regering. Men mag dus niet beweren dat een bepaalde meerderheid die formule heeft uitgevonden. Het was de grootste mogelijke meerderheid in dit land, die het eerst de formule van de programmawet heeft toegepast. Of die wetten nu worden genoemd wetten van reoriëntering, van solidariteit, van loonmatiging of voor het opvijzelen van de economie, het zijn allemaal programmawetten.

Nu zijn wij aan de vijfentwintigste programmawet toe. Degenen die nu in de oppositie zitten, hebben aan veertien ervan meegewerkt. De cijfers en de data kunnen niet worden geloofend. Daarom vindt men nu plots die formule verkeerd?

Er blijkt een eigenaardige vermenging te gebeuren van twee problemen, namelijk het probleem van het bicameralisme en het probleem van de programmawet. Men verwijt de programmawet ten onrechte haar heterocliete inhoud. Het heterocliet aspect van de regeringsverklaring is begrijpelijk, want in die regeringsverklaring worden allerlei problemen behandeld. De regeringsverklaring is heterocliet omdat zij gericht is tot alle leden van de wetgevende vergaderingen en omdat zij ieders aandacht opeist. Zij bestaat uit vele elementen met dezelfde krachtlijnen en een zelfde finaliteit.

Ik neem nu niet alleen de huidige programmawet onder de loupe maar ook de voorgaande waaraan leden van de huidige oppositie hebben meegewerkt. Ik stel dat in programmawetten veel problemen mogen worden gebundeld die in hun finaliteit eenvormig zijn.

Uit de verscheidene hoofdstukken van de huidige programmawet zal men vaststellen dat de grote opties zijn: de parameters die niet voldoen verbeterden.

Er is de sanering van de openbare financiën, het voeren van een adequaat tewerkstellingsbeleid en het wegwerken van bepaalde misbruiken waar toch niemand kan achter staan.

Is het een uiting van gebrek aan sociale bekommering wanneer men zegt dat degenen die door eigen nalatigheid ten onrechte geld hebben ontvangen, dit moeten terugbetalen? Het is juist dat daarmee de sanering van de sociale zekerheid niet zal worden voltooid en dat de tekorten niet zullen worden verholpen want men heeft de zaken te lang laten verkommen. Maar mogen wij het ons permitteren zomaar 625 miljoen teloor te laten gaan?

De heer Seeuws. — Maar men laat wel 200 miljard teloorgaan door ontdoken belastingen kwijt te schelden.

Mevrouw Herman-Michielsens. — Daarover zal ik ook spreken maar dat is een geheel ander probleem.

Ik spreek nu over de 625 miljoen die terug in de staatskas kan komen door het rechtzetten van een administratieve wanordelijkheid. Dat is een loutere toepassing van het burgerlijk recht. Wanneer iemand ten onrechte geld heeft ontvangen, mag dat gewoonweg worden teruggevorderd. Die maatregel is niet ingegeven door een gebrek aan sociale bekommering.

Ik geef nog een ander voorbeeld.

Er is de verscherpte controle op de WIGW. Dat is een zorgengroep voor de sociale zekerheid. Het gaat om personen die allen meer zorgen behoeven dan de andere burgers van het land. Zij kunnen minder betalen en hebben door hun sociale situatie meer verzorging nodig omdat ze, bijvoorbeeld, oud of eenzaam zijn.

Waarom wordt er gecontroleerd en worden degenen die er geen recht op hebben, van die groep afgescheiden? Toch maar om de sociale groep van de WIGW, die wij hebben ingesteld om hen in de huidige moeilijke financiële situatie te kunnen blijven helpen, te laten bestaan en omdat het nodig is dat de onfortuinlijken die bijkomende voordelen blijven genieten.

Daarom dus moeten degenen die er geen recht op hebben worden uitgeschakeld. Dat zijn er niet weinig. Tot voor kort bedroeg het aantal van de verzekerden in de groep van de WIGW in sommige mutualiteiten 29 pct. Vindt u dat echt zo weinig, wanneer men ziet dat de groep van de WIGW 20 pct. van de verzekerden uitmaakt maar dat diezelfde groep 30 pct. van de uitgaven van de ziekteverzekering voor zijn rekening neemt? Zij kosten dus het dubbele, in percentage uitgedrukt, van de omvang van hun vertegenwoordiging.

Ik meen dat men er goed aan doet te proberen te saneren, dit in tegenstelling met andere leden van deze wetgevende vergadering of van de Kamer van volksvertegenwoordigers, die gemeend hebben dat dit niet de goede methode is. Graag had ik daarover de uitleg gehoord. Ik heb hem echter zelf opgezocht in de vierentwintig voorafgaande programmawetten. Men heeft aan dit probleem nooit veel aandacht besteed. Nu vindt men dat meteen een onwettige, op het randje af of alleszins ongezonde, manier van werken.

Wanneer ik de evolutie van de situatie naga, dan zie ik dat de eerste programmawet onmiddellijk na de eerste petroleumcrisis, tot stand kwam. Voor bijzondere omstandigheden moeten er bijzondere werkwijzen zijn. Ik meen dat die bijzondere omstandigheden zijn: het teloorgaan van een groot stuk van onze welvaart, een evolutie waarbij de achteruitgang niet meer kon worden ingehaald en waardoor men steeds dieper zinkt.

De sensibilisering van de wetgevende vergadering, door ons alles in één ontwerp voor te leggen, is niet de slechtste methode. Wij hebben het ontwerp van wet verbeterd, dat is geen kritiek, doordat wij dit keer elk van onze gespecialiseerde commissies hebben laten optreden om in commissievergadering de hun zo vertrouwde materies te behandelen en om dan samen, hier in dit halfrond, het gehele werk te bestuderen, te amenderen of goed te keuren. Want wie zegt dat men geen amendementen mag indienen?

De heer Seeuws. — Wij mogen dat wel maar u niet.

Mevrouw Herman-Michielsens. — Ik zal nog even over het bicameralisme spreken. Wat zou het verschil geweest zijn tussen het indienen van één grote wet of het indienen van tien kleine wetten? U zou tien kleine

wetten in handen hebben gekregen in plaats van één grote. Maar, u had ook een even groot aantal rapporten gekend als nu. Wij zouden het ene werkstuk na het andere hebben besproken zoals wij nu het ene hoofdstuk na het andere bespreken. Ik weet echt niet waar ik de fundamentele tekortkoming moet zoeken aan het wetgevend werk door het bestaan van deze groepswet.

Het is een evolutie, technisch aangepast aan de situatie die ontstaan is na de eerste petroleumcrisis. Men wordt als het ware geconfronteerd met een evenwicht in het wetgevend werk wanneer dit alles in één wet wordt opgenomen. Men kan geen « piepkenduk » spelen in de ene wet en in de andere niet.

Wat ik misschien die eerste groepswetgeving kan verwijten, is dat er in die jaren, toen er ook al besparingswetten, herstelwetten of reoriënteringswetten werden ingediend, daarnaast nog andere beleidsopties werden genomen in andere wetteksten waarbij men nog vrijuit gaf. Er was toen een wetsontwerp om inzake sociale zekerheid enige beperkingen op te leggen, maar ondertussen werden er toch talrijke ziekenhuisbedden bijgecreëerd, die nu weer moeten worden verminderd. Dit is mijn kritiek op het verleden. Deze kritiek is echter inhoudelijk en niet formeel.

Evenzeer als de leden van de oppositie ben ik gefrustreerd over het feit dat deze bespreking geen aanleiding kan geven tot enige wijziging. Men is geen goed parlamentslid wanneer men dit apprecieert. Wij moeten echter geen verwijten naar het hoofd van de regering slingeren, maar wel in de eerste plaats naar onze vrienden en collega's van de Kamer van volksvertegenwoordigers, die met grote gemoedsrust op vakantie zijn vertrokken omdat zij de herstelwet toch hebben goedgekeurd. Niemand van hen zal immers een retourbiljet hebben om eventueel te komen stemmen over een wijziging waarover de oppositie en de meerderheid in de Senaat akkoord gaan.

Ik schiet niet alleen een pijl af op de Kamer van volksvertegenwoordigers, maar ook een op ons. De valorisatie van de Senaat is in de eerste plaats immers onze eigen zaak. *On n'est jamais si bien servi que par soi-même*. Indien wij willen dat de Senaat gehoord wordt, moeten wij ons specialiseren. U zult opmerken dat er in heel wat landen een tweekamerstelsel bestaat. In bijna geen enkel land hebben de twee kamers echter een totaal gelijkwaardig statuut. Er is meestal een diversificatie tussen de twee raadgevende vergaderingen zowel in de wijze van verkiezing als in bevoegdheden. Meestal hebben zij elk een eigen materie. Daarover moeten wij het hebben.

Wij hebben de hervorming van de Senaat altijd beschouwd als samenhangend met de wet tot hervorming van de instellingen. De besprekingen hierover vielen immers in dezelfde periode. Er werd toen gesproken over een paritaire Senaat of over een Senaat van de gewesten. Wij hebben echter niet gedacht aan het zwaartepunt, dat niet eigen is aan de wet tot hervorming van de instellingen, maar wel aan de stijgende complexiteit van de materies.

Men kan niet alles omvatten. Waarom zouden wij niet pogen samen iets uit te werken en te bepalen welke bevoegdheden wij willen toekennen aan de Senaat, zodat de Kamer iets van ons kan leren en wij iets van de Kamer? Wij zouden elk onze eigen opdracht moeten hebben en een zeker controlerecht. Het is nu echter niet het ogenblik en de plaats om dit alles uitgebreid uiteen te zetten. Wij moeten deze taak die voor ons is weggelegd, aanvatten en niet te veel alleen maar praten over de valorisatie van de Senaat en jammeren over het feit dat de Kamer reeds op reces is en niet meer luistert naar wat wij te zeggen hebben over de herstelwet. Wij hoeven niet steeds erover te treuren dat ook de media eigenlijk vinden dat het nieuws eraf is nu de Kamer de herstelwet heeft goedgekeurd. Wij moeten zelf aan onze opdracht sleutelen. Dat is de goede methode.

Het heeft mij zwaar getroffen dat men, op de politieke toer gaande, gemeend heeft te moeten zeggen dat de kiezers ons hebben afgestraft in de Europese verkiezingen omdat zij niet van onze politiek willen weten.

De heer Geldolf. — Vooral de PVV werd afgestraft.

Mevrouw Herman-Michielsens. — Ik kom in mijn besluit terug op mijn beginpunt.

De kiezers liggen er inderdaad niet wakker van wanneer de schuld in twee jaar tijd verdubbelt. Eens dat het over miljarden gaat, gaat dit het petje van de brave burger te boven.

Wie wil ijveren voor het failliet en de teloorgang van de democratie moet maar verder de demagogische toer opgaan. Wie onpopulair durft te zijn, gedraagt zich als de dokter die goed zijn vak kent en die bittere pillen en pijnlijke inspuitingen voorschrijft. De burger die slechts om de zoveel jaren naar de stembus gaat, is ontgoocheld geweest, omdat hij in

een zeer snelle opflakking geloofde, terwijl het herstel in de realiteit een traag proces is. Dit land is zwaar ziek en daarom moet de behandeling nog enige tijd voortduren.

Zonder scherp te willen zijn, mensen te treffen of kleinen te knevelen, durf ik, als sociaal voelend iemand te beweren dat wij allen, over de partijen heen, staan langs de kant van de democratie, die ons heilig is. Wij stellen allen op prijs dat de burgers in dit land vrijuit mogen zeggen wat zij denken. Maar dan moeten wij daaruit ook de gevolgen trekken. Niet om de burgers te overtroeven, noch om ze pijn te doen, moeten wij durven zeggen dat een verdere inspanning noodzakelijk is, alhoewel de genezing in het zicht is.

Op dit ogenblik mogen wij niet versagen. Dat zal mijn fractie ook niet doen. Zij stelt vertrouwen in deze regering, in haar methodes, maar vooral in haar doelstellingen. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

De heer Canipel. — Maar uw kiezers stellen geen vertrouwen meer in u. Zij hebben u afgezworen.

M. le Président. — La parole est à M. Wathélet.

M. Wathélet. — Monsieur le Président, monsieur le Vice-Premier ministre, l'assainissement des finances publiques est tellement indispensable qu'il me paraîtrait excessif et inopportun d'évoquer à nouveau les motifs qui l'exigent.

Plusieurs intervenants à la Chambre — Mme Herman vient de le rappeler — ont, dans la perspective du travail parlementaire, regretté l'utilisation de lois « composites ». Il est vrai que la loi de redressement qui nous est proposée contient des dispositions qui se rattachent à des matières totalement différentes. Il est vrai aussi que l'organisation du travail parlementaire en commissions spécialisées rend relativement difficile l'examen de projets de ce type.

Mais il me semble que ces inconvénients, qui sont réels, sont relativement peu importants si on les met en rapport avec l'enjeu même de la loi de redressement.

L'ampleur du mal financier dont souffre notre pays est telle qu'il faut prendre des mesures dans tous les domaines en respectant autant que possible l'équité dans l'exigence de modération, c'est-à-dire en s'adressant à tous les citoyens, à toutes les catégories de citoyens.

Le problème de l'emploi et la nécessité de promouvoir une reconversion industrielle, là où l'affaîsissement est le plus grave, exigent d'autres mesures. Mais il y a une connexité certaine entre celles-ci et celles-là. En effet, la situation du pays exige à la fois qu'on réduise les dépenses publiques, qu'on réserve l'avenir en favorisant l'investissement et qu'on réponde tout de suite, dans la mesure du possible, à des questions aussi urgentes et graves que celles de l'emploi.

Un autre reproche a été fait: que le vote des lois composites est le plus souvent imposé aux parlementaires de la majorité à qui le droit d'amendement serait, en fait, retiré. Il ne faut pas éluder le problème, mais le poser clairement. Il est vrai que la Constitution prévoit expressément le droit d'amendement. Mais si ce droit est prévu, il implique aussi nécessairement celui de ne pas amender. Il appartient dès lors à chacun d'apprécier concrètement si un amendement, même excellent, pour une matière déterminée, doit avoir autant d'importance que l'équilibre d'ensemble, fruit du travail du gouvernement.

Ne soyons pas hypocrites: De tous temps, dans notre pays, les gouvernements ont été composés par des coalitions et, par conséquent, ont été obligés de réaliser ces équilibres que j'ai évoqués.

Le travail parlementaire n'est pas seulement le droit d'amender ou le droit d'initiative celui de déposer des propositions de loi. Puis-je rappeler — elle remonte à cinq mois — l'initiative prise par les groupes de la majorité à propos de ces matières? Ils ont réalisé en commun une approche des problèmes les plus graves du pays, condensé leurs observations et leurs accords dans un mémorandum remis au gouvernement.

Certaines des grandes lignes de ce que nous considérons à ce moment-là comme indispensable se retrouvent dans le projet de loi de redressement. Nous vérifierons, au mois de novembre, si le second projet — car ceci n'est qu'un volet des mesures qui doivent être prises — va aussi dans les directions que nous avons proposées et souhaitées.

En effet, nous savions à ce moment-là que la situation de notre pays devenait de plus en plus difficile et dangereuse.

De heer Van In. — Dat komt door de regering.

M. Wathelet. — Cela ne signifie pas que chacune des mesures proposées nous réjouisse; mais nous estimons que l'objectif général est bon et nous pensons qu'il doit être atteint.

J'ai un regret à formuler: Contrairement à ce que la plupart des orateurs ont affirmé, le projet de loi de redressement ne contient pas, dès à présent, toutes les mesures que le gouvernement envisage de prendre; le débat eut été plus complet, plus fondamental.

J'ai lu le *Compte rendu analytique* des travaux de la Chambre et je voudrais attirer votre attention sur ceux-ci.

Par un aspect au moins, beaucoup de discours, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, se ressemblent: ils reconnaissent la nécessité de l'austérité, tout en étant relativement optimistes, puisqu'ils croient à une reprise conjoncturelle relativement proche.

Certes, les voies de l'austérité devraient, selon l'opposition, être différentes de celles qui ont été choisies. Encore faudrait-il que l'opposition explicite ces voies différentes et les précise. Au cours du débat de cet après-midi, je n'ai rien entendu à cet égard.

Il m'est difficile de répondre directement à M. Delmotte qui a évoqué l'avis de M. Henrion. Quand on cite un auteur, il faut reprendre la totalité de sa pensée. M. Henrion a essayé de vérifier, lors de son discours à la Chambre, s'il existait une alternative socialiste; il a décortiqué ce qui avait été présenté voici deux mois par le Parti socialiste. Je ne porte pas de jugement; je souligne simplement que, prenant point par point ce qui a été proposé, M. Henrion fait la démonstration que cette prétendue alternative n'existe pas dans les faits. Je n'ai pas entendu tout à l'heure le porte-parole du groupe socialiste préciser d'une façon quelconque que son parti présentait une alternative ou souligner un ou deux points qui auraient pu être positifs.

Il me semble que le gouvernement a choisi les seules voies possibles et il est clair que sans l'action importante de ce gouvernement depuis 1982, le pays serait dans le marasme le plus complet.

Ce que je crains — et je vais quelque peu à l'encontre de ce que beaucoup ont dit, même dans la majorité —, c'est que les mesures envisagées n'aient pas l'intensité nécessaire, mais nous apprécierons mieux lors du second volet de la loi de redressement.

Sans être pessimiste, j'ai le sentiment que les actions à mener doivent être entreprises avec comme hypothèse de travail qu'il n'y aura pas de reprise.

Dans son discours introductif, M. le Premier ministre a cité quelques éléments qui pourraient permettre d'espérer beaucoup dans un avenir relativement proche. Personnellement, je ne puis hélas! le suivre. J'ai essayé de faire une approche et de vérifier où nous en étions exactement.

Puis-je vous citer cet extrait d'un livre tout récent d'Alain Mine, paru fin mai, intitulé *L'avenir en face*, dans lequel il décrit l'onde de choc industrielle: «L'onde de choc balaie les industries et les pays, sans que les reprises, si longtemps attendues, soient davantage que des répit. Demain, en toute logique, sera pire qu'aujourd'hui et après-demain que demain: nul ne peut, aujourd'hui, prédire une embellie.»

Je souhaite me tromper, mais je crois qu'il vaut mieux imaginer que c'est sans aide extérieure, sans reprise ou, au mieux, avec une croissance très lente, que nous devons sortir de nos difficultés.

Dans *Le Monde* du 3 juillet 1984, François Simon rapporte que l'Association internationale futurible a rassemblé des spécialistes de la prospective à long terme et que plusieurs scénarios ont été examinés, à savoir: le scénario de la croissance rapide, soit en fait l'insertion dans la division internationale du travail; le scénario volontariste et enfin, le scénario de la croissance lente.

C'est ce dernier qui fut retenu par la majorité des membres. Nous n'avons plus le droit de commettre des erreurs. Nous devons agir avec un maximum de précautions.

Je voudrais m'arrêter plus spécialement à deux chapitres du projet de loi.

Tout d'abord le chapitre III, dont l'intitulé est l'«Emploi».

Je vous avoue que certaines dispositions de ce chapitre me rendent hésitant, par exemple l'article 47. Que dit le ministre de l'Emploi? Je le cite: «... que son objectif est de combiner une utilisation intensive de l'outil de production avec une réduction importante du temps de travail».

Par ailleurs, le paragraphe 2 de l'article 42 réserve l'intervention du Fonds pour l'emploi à des entreprises qui procèdent à des recrutements compensatoires liés à une réduction de la durée du travail. L'article 47

procède à la même liaison lorsque la durée de travail hebdomadaire est réduite de 8 p.c., ramenant celle-ci à 34 heures ou moins.

On verra à l'expérience — mais je crains qu'on aille trop loin — que la réduction de la durée du travail dans certaines entreprises peut être, dans les faits, nocive. Il faut en tout cas, en dehors de cette initiative, qui, selon le ministre, ne sera pas multiple, réfléchir à la réduction de la durée du travail comme remède.

Alain Mine, que j'ai déjà cité, estime pour sa part que «l'exigence, fût-elle iconoclaste, serait d'allonger la durée du travail; les modèles montreraient aisément qu'une heure de plus par semaine crée paradoxalement davantage de postes que n'en génère une heure de moins, le gain de productivité se révélant plus efficace que le partage des emplois».

Alfred Sauvy va dans le même sens. Il fait exactement la même observation dans son livre intitulé *Le travail au noir*, lorsqu'il analyse le problème des 35 heures. Tous ceux qui ont procédé aux simulations nécessaires aboutissent à la conclusion que la réduction de la durée du travail, comme telle, ne peut engendrer de nouveaux emplois.

Plus récemment, le rapport de M. Jacques Méraud, «Productivité, croissance et emploi», approuvé par le Conseil économique et social français le 27 juin dernier, évoque également le problème. Peut-être vais-je être quelque peu pessimiste en évoquant la manière dont les spécialistes que je viens de citer ont jugé la situation actuelle de la Belgique.

Je cite ce rapport: «Si l'on rapproche en divers pays l'intensité de la baisse de la durée du travail et le rythme des créations d'emplois, on ne voit pas apparaître de corrélation nette entre les deux phénomènes. Cependant, on peut observer que les deux pays où la durée du travail a le moins diminué de 1968 à 1976, les Etats-Unis et le Canada, sont ceux où les créations d'emplois ont été les plus importantes, tandis que le pays où la réduction des horaires a été de beaucoup la plus forte, la Belgique, a connu alors un rythme de création d'emplois parmi les plus faibles. La même conclusion peut être tirée entre 1976 et 1980» — belle période évoquée par certains — «non seulement pour la Belgique» — nous sommes cités glorieusement à deux reprises — «mais aussi pour la France: c'est là que la durée du travail a le plus diminué et le chômage le plus augmenté.»

Cet avis n'émane pas de moi, il ne relève ni de l'opposition, ni de la majorité, mais ressort d'un rapport remis au Conseil économique et social français et qui fut approuvé, à part quelques abstentions et un vote négatif émis par la CGT.

Il est finalement assez douloureux de percevoir dans un rapport aussi important établi à l'étranger, comment nous sommes actuellement classés sur base des statistiques et des vérifications qui ont été effectuées.

Ce rapport contient, par ailleurs, un tableau indiquant le nombre d'heures réellement prestées en 1980, par les ouvriers, à temps complet, de l'industrie. Il est évocateur et ne nécessite pas de commentaire: Japon: 2 140; Etats-Unis: 1 930; RFA: 1 720; Belgique: 1 550.

Notre pays se classe en dernier lieu sur dix; j'ai omis de citer les autres pour ne pas allonger la lecture.

Je veux essayer d'être très objectif et je ne prétends pas qu'il faille tirer des conclusions définitives à partir de ces observations. Il me semble qu'elles doivent, au moins, nous rendre circonspects.

Le problème de l'emploi — et spécialement celui de l'emploi des jeunes — est trop grave pour que nous ne l'approchions pas avec un maximum d'attention, de précaution et de réflexion. Dans la situation où nous sommes, nous n'avons plus le droit à l'erreur.

L'organisation de nos travaux prévoit, en dehors de la discussion générale proprement dite, une discussion générale par chapitre. A ce moment, j'interviendrai de manière plus importante dans le chapitre IV du projet de loi, notamment pour ce qui concerne la promotion de la reconversion industrielle. La Chambre a consacré une part considérable de ses travaux à ce problème dont l'importance est évidente.

Ce qui est surprenant, c'est la longue querelle de compétence qui s'est développée.

Je ne souhaite pas discuter maintenant des arguments qui ont été développés à l'encontre de la thèse du gouvernement. On pourrait en ce qui concerne la reconversion industrielle et toutes choses étant, bien entendu, inégales, comparer la démarche du gouvernement à un minuscule plan Marshall: intervention pour aider à une reconstruction industrielle là où il y a affaissement du tissu économique, l'octroi de fonds étant subordonné au respect d'indications quant à la destination et à l'utilisation.

A l'époque de l'immédiat après-guerre, les pays indépendants et souverains de l'Europe, qui ont accepté ce plan Marshall, n'ont pas considéré qu'il y avait atteinte à leur souveraineté, que je sache.

Or, ici, l'essentiel de la démarche gouvernementale sur ce point est d'offrir à certaines régions, des moyens qui n'étaient pas prévus initialement. Je crois qu'on crée un faux problème. Le rapport des deux commissions réunies de la Chambre a montré qu'il y aura 50 milliards disponibles pour des actions là où la nécessité s'impose. Ce n'est pas négligeable et cela mériterait qu'on évite la bataille de procédure.

Je le répète, je n'examinerai pas maintenant le problème de compétence. D'un point de vue strictement juridique, on doit certainement trouver des arguments de part et d'autre. Je ne me prononcerai pas maintenant.

Le chapitre IV du projet de loi est consacré à la reconversion industrielle, aux possibilités de créer des industries novatrices. C'est un chapitre clé qui tente de remédier dans l'avenir aux carences les plus manifestes. Je crois que personne dans cette assemblée — et pas même un membre de l'opposition — n'oserait contester le bien-fondé des lignes de force.

Mais, pour ce qui concerne les investissements et les directions qu'il faudrait donner à ceux-ci, je vous laisse méditer cette phrase d'Alain Mine, que j'ai déjà citée au cours de mon intervention: « Il est possible de redresser les taux d'investissements et de recherches pour les porter au niveau de nos partenaires, mais non du Japon dont les régulations sont aux antipodes des nôtres: la capacité d'investir traduit les anticipations qu'une société a de son avenir, c'est-à-dire le tréfonds de son âme; elle ne se modifie ni à coups de modèles économiques, ni sous l'inspiration de réflexions théoriques. »

Je crois sincèrement que le gouvernement a progressivement remis à sa juste place — il était temps! — le rôle essentiel des entreprises; il me semble aussi qu'une certaine confiance revient parce qu'on dit à nouveau la vérité au pays, parce que, incontestablement, la situation est incomparablement meilleure qu'en fin 1982, même si elle reste dramatiquement difficile.

Mais quelles sont les anticipations que notre société a de son avenir?

Il faudrait réfléchir à cela, ainsi, peut-être qu'à un rôle nouveau du Parlement. La période que nous vivons exige une autre approche des problèmes. N'est-il pas temps de rejeter certains poids de l'histoire, certaines divisions qui n'ont plus de sens aujourd'hui, pour tenter une approche prospective de ce que devrait être ce rôle?

Le budget des Voies et Moyens nous indique chaque année que nous n'avons pas les moyens des voies tracées.

Le vieillissement de notre société, la récession démographique, le déclin — européen et belge — d'industries clés, l'endettement énorme, le nombre élevé de sans-emploi — si l'on additionne les visibles et les invisibles —, la proportion actifs-non-actifs, nous obligent à vérifier l'avenir, car, contrairement à ce qu'on prétend, il existe une part d'avenir qui est vérifiable.

Ne faudrait-il pas regrouper des matières? Je prends un exemple: emploi, travail, prévoyance sociale, pensions. Peut-on encore prendre une mesure dans un de ces secteurs sans mesurer les répercussions de celle-ci dans un secteur voisin que je viens d'évoquer?

Les retraites avancées ne vont-elles pas faire exploser les régimes de pension? Le travail parlementaire peut-il encore se réaliser dans ces domaines sans recours aux moyens techniques modernes qui permettent, par simulation, de prévoir les effets de telle ou telle mesure?

M. Wyninckx. — C'est exact.

M. Wathelet. — Est-on sûr que le niveau du chômage est dépendant de l'âge de la retraite? La Suède et les Etats-Unis, convaincus du contraire, ont retardé l'âge de la retraite. Ce sont là des exemples.

Plus globalement, il me semble — je reviens aux propos que j'ai tenus voici un instant — que la démarche que nous avons tentée au début de cette année entre groupes de la majorité — je ne vois aucune raison d'ailleurs pour qu'elle se limite à ces groupes-là — pourrait être le point de départ d'une autre orientation du rôle du Parlement.

Pourquoi, au-delà du droit d'amender et du droit d'initiative par proposition de loi, ne pas envisager une réflexion approfondie sur l'un ou l'autre aspect fondamental des difficultés de notre pays? Pourquoi le résultat de cette réflexion ne serait-il pas débattu avec le ou les ministres concernés?

Pourquoi faut-il, en effet, qu'il y ait une initiative d'un parlementaire, d'un parti ou encore du gouvernement?

Nous connaissons les difficultés énormes que vit notre pays. Nous avons des commissions spécialisées. Pourquoi, dès lors, ne pourraient-elles pas réfléchir à un problème et faire ensuite appel aux ministres compétents pour qu'ils étudient avec elles le fruit de ces réflexions? Il s'agit de n'écarter personne. Il n'est pas question d'opposition ou de majorité dans la tentative d'améliorer la situation que nous connaissons malheureusement.

Monsieur le Président, vous voudrez bien m'excuser d'avoir quitté à plusieurs reprises le cadre strict de la discussion générale du projet de loi de redressement. Le groupe PRL s'exprimera concernant certains chapitres ou certaines dispositions.

Je veux dire, dès à présent, que nous voterons le projet et que nous faisons confiance au gouvernement qui a entrepris, avec détermination, une tâche ingrate mais indispensable parce que, dans les circonstances actuelles, le projet, s'il n'est pas agréable par certains aspects, est d'une absolue nécessité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, à cette heure avancée de la journée et dans un souci de brièveté que, me semble-t-il, nous devrions davantage observer — il n'est pas nécessaire de parler durant des heures pour exprimer ce qu'on a à dire —, je voudrais développer deux catégories de propos et, d'abord, répéter, si besoin en est, que le groupe PSC du Sénat soutient l'action du gouvernement telle qu'elle a été définie dans les déclarations de décembre 1981, de mars 1983 et de mars 1984.

La rigueur, dans l'équité et la justice sociale, constitue la seule politique acceptable et praticable. L'effort entrepris doit être poursuivi et nous y veillerons. Tout ce qui se passe autour de nous et dans les pays qui nous entourent nous démontre que c'est là la seule issue. Je veux parler de pays dont la majorité politique est parfois différente de la nôtre. Il n'y a pas deux ou trois solutions pour sortir de la crise. Il n'y en a qu'une: c'est celle que, me semble-t-il, le présent gouvernement a adoptée.

Notre volonté de cohérence ne sera donc pas prise en défaut et de la même manière, avec les mêmes accents que nous avons confirmé notre confiance à l'équipe au pouvoir après les travaux de Valduchesse, de la même manière, en insistant, je le répète, sur la nécessité de modaliser les efforts en proportion des situations de chacun et des possibilités des uns et des autres, nous voterons le projet de loi de redressement soumis à l'examen du Sénat.

Personne, ici dans cette enceinte, ni au-delà, ne peut mettre en doute notre détermination à soutenir la politique menée par ce gouvernement. Nous confirmons le contrat de législation signé en 1981.

Pour le reste, nous aurons l'occasion au cours des débats de préciser davantage notre attitude à l'égard des diverses dispositions inscrites dans ce projet de loi de redressement.

Cela étant, et répétant peut-être ce qui a déjà été dit par plusieurs intervenants, en ma qualité de porte-parole d'un groupe fidèle de la majorité, j'affirme que partager les objectifs et les moyens ne signifie pas donner son acquiescement total à n'importe quelles procédures.

En 1978, déjà, à l'occasion de la discussion au Sénat du projet de loi de réformes économiques et budgétaires, quelques-uns d'entre nous, dans une assemblée différemment partagée entre majorité et opposition, se sont élevés contre un double phénomène que les années ultérieures n'ont pas modifié, à savoir, les conséquences de la suspension précipitée des travaux de la Chambre sur l'autonomie de décision du Sénat et sur la pratique du bicaméralisme d'une part, et, autre phénomène qui s'inscrit dans le contexte créé par le premier, la pratique des « lois composites » expression élégante qui cache mal le caractère « fourre-tout » de certains projets gouvernementaux.

L'habitude prise par tous les gouvernements successifs de déposer ce genre de projets à la Chambre des représentants réduit à néant la capacité d'action du Sénat. La précipitation de la Chambre des représentants à se mettre en congé fausse le bicaméralisme.

M. de Wasseige. — Que tout cela est bien dit.

M. André. — S'il se refuse à provoquer des retards considérables dans l'examen des textes et donc à paralyser l'action du gouvernement, quelle que soit la composition politique de celui-ci, le Sénat se voit réduit au rôle d'organe d'enregistrement.

M. de Wasseige. — Alors, partons en congé immédiatement. C'est la conclusion logique de votre raisonnement.

M. André. — Je regrette et je déplore avec Mme Herman l'attitude prise par la Chambre des représentants qui force les sénateurs à entériner purement et simplement les décisions prises par les députés.

Je regrette et je déplore la pratique qui consiste à déposer des projets de loi qui, bien que traitant de matières diverses sans liens entre elles, font l'objet d'un document unique déposé dans une seule assemblée, presque toujours la même. Pourquoi le gouvernement, pourtant pressé par le temps, n'a-t-il pas réuni avec un souci de cohérence certains chapitres dans un projet déposé à la Chambre et d'autres dans un projet déposé au Sénat?

Cette méthode, le Sénat lui-même a démontré qu'elle était possible en distribuant son texte à travers différentes commissions. Une telle façon de faire, dont on a usé de manière très satisfaisante dans le passé, respecterait mieux les prérogatives du Sénat et atténuerait ce qu'il y a de contestable dans la pratique des « lois composites ».

En 1978 déjà, à l'adresse d'un gouvernement où se retrouvait la famille socialiste, je déclarais — permettez-moi de me citer moi-même — : « Il devrait être mis fin à cette pratique des projets de loi « fourre-tout », sans colonne vertébrale, où l'important est mêlé au dérisoire jusqu'à en perdre son importance (...). De plus, il est des législations importantes, fondamentales, qui méritent mieux que d'être approuvées dans la précipitation, perdues dans un hoche-pot législatif. » Certes, et j'en conviens volontiers, des équilibres politiques doivent être respectés.

M. de Wasseige. — Voilà le mot!

M. André. — Mais comme je l'observais également en 1978 « si la confiance est suffisante au niveau du gouvernement, si cette confiance régnant au niveau du gouvernement se répercute au niveau de sa majorité parlementaire, les équilibres politiques peuvent être garantis sans qu'il faille avoir recours à cette manifestation de méfiance réciproque que constituent les projets de loi globaux ».

Après mon ami Jacques Wathelet, puis-je rappeler au gouvernement qu'au Sénat la confiance entre les groupes de la majorité s'est exprimée avec éclat puisqu'elle s'est traduite, il y a quelques mois à peine, par un mémorandum dont l'accord de Val Duchesse et le projet que nous examinons aujourd'hui reprennent et l'esprit général et un certain nombre d'orientations?

Assurément, nous devons revoir nos méthodes de travail. Incontestablement, nous devons réaliser la réforme du Sénat. Mais cela ne peut ni expliquer, ni justifier la violence qui est faite à notre assemblée par le recours à un projet de loi composite et par le départ en vacances de la Chambre des représentants.

Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, notre volonté doit être que l'Etat, ses communautés et ses régions s'organisent dans un équilibre institutionnel harmonieux où le partage des tâches soit clairement délimité et scrupuleusement respecté aussi bien entre les différents niveaux de pouvoir qu'au sein de chacun de ces niveaux. S'il doit faire face, avec un souci d'efficacité, à des problèmes croissant tant en nombre qu'en complexité, le pouvoir exécutif ne peut y procéder par l'effacement du corps législatif.

Il ne m'a pas semblé inopportun de le rappeler en cette occasion.

Mais je dois prendre acte avec une grande satisfaction des paroles que, dès avant que je prononce moi-même ce bref discours, le Premier ministre a dites quant à la manière dont le gouvernement présentera, dans quelques semaines, au Parlement, les textes législatifs nouveaux qu'il souhaitera voir discutés et approuvés.

Monsieur le Président, il me paraît qu'en défendant ainsi les prérogatives parlementaires et en particulier celle du Sénat, c'est finalement la défense de la démocratie que nous essayons de promouvoir. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Vercaigne.

M. Vercaigne. — Monsieur le Président, je suis heureux, monsieur le Vice-Premier ministre, que vous leviez la tête de vos dossiers parce que dans un film du genre « western-spaghetti » à thème biblique que j'ai vu il a peu de temps — il s'agissait de Sodome et Gomorrhe —, on voyait la femme de Loth transformée en statue de sel. Et bien, à vous voir

ainsi plongé dans vos dossiers, on peut penser que vous n'attachez pas beaucoup d'importance au débat qui se déroule ici.

Comme l'a dit notre collègue du FDF, c'est un débat un peu vain et vous en apportez une illustration supplémentaire. Croyez-moi, je le déplore.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Vous m'excusez, mais j'ai l'habitude d'entendre des deux oreilles tout en n'écoutant que d'une seule. (*Sourires.*)

M. Vercaigne. — Vous avez un don que je ne possède pas. C'est pour cela que vous êtes Vice-Premier ministre, sans doute! (*Vives exclamations.*)

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Je n'osais pas le dire! (*Sourires.*)

M. Vercaigne. — Mesdames, messieurs, avant d'examiner plus en détail certains aspects de la loi qui nous est proposée, il convient de s'arrêter un moment sur l'objectif poursuivi par le gouvernement : assainir nos finances publiques.

Certains observateurs, plutôt bien disposés à l'égard de votre équipe, font remarquer que les résultats escomptés ne seront pas à la hauteur de vos espérances.

Sans cesse, ils vous poussent dans le dos pour que vous alliez plus loin dans l'œuvre de démantèlement du pouvoir d'achat de couches de plus en plus larges de la population. En lisant l'excellent rapport de la Fédération des industries chimiques de Belgique — je dis « excellent » car il démontre de manière très claire jusqu'où la droite revancharde veut vous entraîner —, je suis étonné de la sévérité du diagnostic émis à votre égard.

Mais peut-être beaucoup de nos collègues qui soutiennent ce gouvernement n'ont-ils pas lu cet intéressant document. Aussi je me permets d'en citer quelques passages significatifs. Sous le titre « Le long chemin à parcourir », les patrons de l'important secteur chimique relèvent plusieurs points négatifs et ce après plus de deux ans et demi de gouvernement de droite. Selon eux, la dette de l'ensemble du secteur public qui était de 1 661,6 milliards en 1974, soit 79 p.c. du PNB, atteint 5 687,5 milliards en 1983, soit 137 p.c. du PNB et dépassera les 6 290 milliards en 1984, soit 141 p.c. du PNB, ce qui donne 1 650 000 francs de dette par personne active.

Deuxième constatation, émanant toujours de cette fédération : malgré votre présence aux affaires, et j'ajouterai malgré des pouvoirs spéciaux accordés pour de longues périodes, le déficit budgétaire a excédé, tant en 1982 qu'en 1983, les 500 milliards et risque encore de les dépasser en 1984. Dès lors, ajoute le patronat de la chimie, l'objectif de réduire ce déficit à la moyenne européenne est loin d'être atteint, puisqu'il était de plus de 13 p.c. en 1982 et qu'il sera encore de plus de 11,5 p.c. en 1984.

Troisième constatation : la pression fiscale et parafiscale reste excessive et se situe toujours à plus de 45 p.c. du PNB.

Quatrième constatation : le franc belge reste extrêmement faible, malgré des taux d'intérêt réels élevés.

Cinquième constatation : l'inflation reste élevée puisqu'elle fut de 7,5 p.c. d'avril 1983 à avril 1984.

Sixième constatation : même si la courbe ascendante du chômage s'atténue, celui-ci continue à augmenter : 478 600 unités à fin 1982, 507 600 unités à fin 1983 et il serait encore supérieur en 1984.

Enfin, M. Washer et ses experts vous accusent d'abandonner vos différents plans d'assainissement quand ceux-ci comportent des économies réelles et de présenter comme « économies » d'autres manières de prélever des recettes, voire d'accroître les prélèvements.

Voilà comment une très importante fédération patronale juge l'action gouvernementale de ces dernières années. Avouez que vous êtes très mal récompensés du zèle mis à sabrer dans les revenus du travail et des allocataires sociaux ! Si, comme la Fédération des entreprises chimiques, je dois constater que vos résultats sont loin d'être probants, notre démarche diffère radicalement des pseudo-solutions envisagées par cette instance patronale qui veut maximiser les profits des entreprises au détriment des larges masses de gens qui vivent de leur travail ou bénéficient de revenus de remplacement.

C'est devenu un lieu commun de dire que la compétitivité des entreprises est rétablie. De la gauche à la droite, tout le monde en est convaincu.

Mais qu'attendent donc les entreprises pour relancer les investissements créateurs d'emplois? L'équation «compétitivité égale investissements et investissements égalent emplois» n'est toujours pas résolue et si le ministre de l'Emploi et du Travail peut faire état d'améliorations passagères, chacun sait qu'en réalité, les emplois créés ne sont pas des emplois comme les autres, qu'ils constituent un pis-aller.

Chacun sait aussi que les mesures déjà arrêtées accentuent la chute des emplois dans les entreprises tournées vers le marché intérieur que vous sacrifiez sans trop de remords jusqu'à présent.

La gamme des palliatifs mis en place s'étend de mois en mois. J'ai même découvert que certains dirigeants de PME offraient à des jeunes femmes du travail à raison de deux heures par jour et cela sans aucune couverture sociale. C'est aussi une façon de fêter l'Année des PME que de profiter de la détresse des gens qui acceptent tout pour nouer les deux bouts.

On m'a aussi cité le cas de marchés où des jeunes sans emploi en nombre toujours croissant s'essayaient à la vente de colifichets, bracelets, etc. à un point tel que dans un marché bien fréquenté, pas moins de trente commerces semblables se côtoyaient.

Le Fonds social européen vient d'accorder des dizaines de millions à une ASBL de ma région pour favoriser le maraîchage. On recrute même des ingénieurs stagiaires pour expliquer comment cultiver des salades. Des jeunes s'installent en couple ou en communauté pour élever des chèvres et fabriquer un excellent fromage. En clair, sans en avoir l'air, vous voulez relancer l'économie pastorale. Il est vrai que les zonings industriels présentent souvent l'aspect de landes sauvages et qu'à défaut d'y trouver des usines, on peut bien y faire paître des moutons.

Toujours à propos des jeunes. Avez-vous remarqué que le nombre de chanteurs d'occasion, et c'est une forme de mendicité déguisée, s'accroît rapidement dans le centre des villes? Comme s'accroît la rage de beaucoup de nos concitoyens qui en viennent rapidement aux mains pour des futilités.

Ces considérations générales étant émises, j'en viens maintenant à l'examen des dispositions légales nouvelles que vous voulez introduire.

L'intitulé de la loi n'est pas très heureux. Plutôt que de parler de projet de loi de redressement, il aurait été plus juste d'intituler votre projet de projet de loi de désorientation. En effet, ce fourre-tout incroyable — je ne suis pas le seul à utiliser ce terme — nécessite de notre part une somme de connaissances que nous n'avons pas. Il faut assurément une tête de cyclope pour reconstituer le puzzle des différentes lois et des arrêtés remis en cause. A défaut de posséder un tel organe j'ai dû, laborieusement, lire le très volumineux rapport de la Chambre pour essayer de saisir ça et là la portée des mesures envisagées.

A première vue, ce qui semble nouveau dans l'approche des problèmes, c'est que vous voulez imposer à tous les revenus une certaine modération. D'où les articles 1^{er} à 6 qui prévoient des dispositions contraignantes pour les tantièmes et les revenus supérieurs à 3 millions. Ce souci égalitaire vous honore, mais ne vous rengorgez pas trop vite, car vous savez très bien qu'enlever 2 p.c. à une personne qui a 30 000 francs de revenus par mois, n'est pas la même chose que de limiter des tantièmes nettement plus plantureux et qui, en tout cas, s'inscrivent dans un ensemble plus vaste de revenus, connus ou non.

Pourquoi les loyers ne sont-ils pas visés par le présent projet de loi? Est-ce à cause de la pression libérale qui freine tant qu'elle peut? L'article 11 vise, en fait, à pénaliser l'allocataire pour des erreurs qui bien souvent proviennent du maquis des lois. L'application de vos nouvelles dispositions va, dans certains cas, entraîner des drames chez des gens qui comptent sur les allocations familiales pour boucler leur budget.

Les articles 14 et 15 visent à corseter les organisations syndicales quand elles doivent rendre un avis. Dorénavant, c'est au pas de charge qu'elles devront examiner vos propositions un peu comme nous, qui devons enregistrer vos pouvoirs spéciaux et lois de redressement à un rythme endiablé.

Au début, les nouvelles formes de travail à temps réduit devaient se faire sur base du volontariat. Nous avons vu combien de temps a duré cette latitude pour les nouveaux recrutés des services publics. A présent, vous revenez avec le volontariat en matière de milice. La crise aidant, bientôt les femmes, comme les hommes, seront volontaires pour n'importe quelle besogne pourvu qu'elle procure le pain nécessaire. Selon vous, tous les jeunes Belges, donc femmes et hommes, pourront accomplir

un temps de service militaire qui leur ouvrira l'accès à la gendarmerie. Mais quelle gendarmerie nous préparez-vous? Il y a plus de 150 000 jeunes en chômage; comptez-vous en faire des gendarmes et des gendarmettes?

Ce n'est pas d'une militarisation accrue de la société que les jeunes ont besoin, mais de partage du travail disponible, en supprimant les cumuls et en abaissant le temps hebdomadaire du travail afin d'imposer des recrutements.

L'article 18 me fait penser à une situation selon laquelle nous serions une citadelle assiégée puisque la défense du pays nécessite la prolongation du service militaire. Comment se fera cette prolongation pour les intéressés?

C'est bien beau de permettre aux étrangers non soumis à l'obligation militaire la possibilité d'effectuer un service au profit de la protection civile, mais comment ferez-vous pour les payer alors qu'il vous faut déjà des années pour régler les victimes de catastrophes naturelles?

L'article 28 de la nouvelle loi va incontestablement rendre plus difficile la mission de service public des organismes visés. Alors que la RTT n'a pas encore entièrement résorbé son important retard en matière d'installation de nouvelles lignes, vous allez l'obliger de plus en plus à avoir recours à des entreprises privées qui bâclent le travail et font souvent appel à ce que la presse appelle des négriers qui exploitent leur main-d'œuvre d'origine étrangère.

M. Bascour, vice-président, prend la présidence de l'assemblée

En ce qui concerne les mesures visant l'octroi d'avantages du chef ou à l'occasion d'une activité professionnelle, il est consternant de constater que le gouvernement fait rétroagir sa loi, ce qui va plonger des ménages, ayant programmé leur mode de vie, leurs dépenses et recettes, dans des conditions difficiles qui démotivent au lieu d'encourager. Des personnes concernées estiment à plus de 2 000 par an le nombre de logements en moins à construire par l'application de vos mesures et à 4 milliards la perte pour les finances publiques. D'autre part, l'emploi du secteur de la construction va encore dégringoler ce qui ne semble pas vous émouvoir outre mesure vu que vous persistez à privilégier la grande exportation.

En s'attaquant à cet avantage bien souvent obtenu en compensation de modérations salariales et en vue d'obtenir une plus grande stabilité du personnel, le gouvernement fait la preuve qu'il privilégie les retenues sur les revenus connus des actifs, mais qu'il néglige toute action en profondeur pour débusquer la fraude fiscale qui, à elle seule, pourrait couvrir les objectifs que le gouvernement s'est fixés en déposant son projet.

Tout à l'heure, Mme Herman a fait part de ses préoccupations et des difficultés que rencontrait le pays, notamment du fait du déficit budgétaire. J'ai senti dans son intervention un certain relent de libéralisme social. Elle s'est dite très meurtrie du recul considérable enregistré par son parti aux élections européennes. Je crois qu'elle doit attribuer une partie de cette régression notamment au fait que, dans la presse flamande, le jeune président de son parti ne manque aucune occasion de discourir au sujet de la privatisation des services publics.

On m'a rapporté des propos qu'il aurait tenus à un journaliste de *Knack* selon lesquels il irait rendre visite à Mme Thatcher pour s'informer auprès d'elle de la manière dont il faudrait s'y prendre pour privatiser les services publics. J'aurai l'occasion d'aborder ce problème lors d'une interpellation que j'adresse au ministre intéressé et qui est relative à l'avenir de la Régie des Transports maritimes. Dans ce secteur aussi, on veut privatiser sans avoir bien étudié la question.

Je crois que le PVV ne doit pas chercher plus loin que dans les déclarations flamboyantes de son président et, bien entendu aussi, dans la politique menée par le gouvernement, les causes de son recul électoral.

A l'occasion d'une interpellation que j'ai développée à propos d'une faillite d'entreprise, j'ai constaté que les revenus cadastraux n'étaient même pas centralisés en Belgique et que rien n'existait sur le plan européen en la matière. Ainsi, un citoyen de chez nous peut tranquillement déclarer un million de revenus par an et posséder d'importants biens au soleil sans que les données soient centralisées et donc taxées à due concurrence.

On dit qu'il n'est pas possible d'éviter la fraude fiscale. J'estime, pour ma part, qu'avec les moyens techniques dont nous disposons, il est possible de centraliser les données cadastrales de façon qu'on puisse

véritablement connaître — ce sont les seuls revenus déterminables — qui possède quoi en Belgique. Il existe une Europe des polices, il est grand temps de centraliser les données cadastrales au niveau européen.

Il m'est revenu que M. Albert Frère — ami que je cite souvent! — possède des biens d'un certain volume du côté de Saint-Tropez. Puisque c'est du domaine public, il serait intéressant que l'ensemble des citoyens de ce pays puisse se faire une idée exacte à ce propos.

M. le comte du Monceau de Bergendal. — Il existe des accords bilatéraux.

M. Vercaigne. — J'aimerais que ce soit clair. Puisqu'il y aura des banques de données, j'aimerais que tout citoyen, à fortiori un mandataire public, puisse consulter ces banques.

M. Lagae. — Ce n'est pas exact.

M. Vercaigne. — A l'occasion de l'interpellation que j'ai développée hier, des amis ont dû se rendre dans une série de localités de la vallée de la Meuse pour recenser dans les différents bureaux du Cadastre les biens que possédait une famille de Binche. La tâche n'est pas impossible mais c'est un travail de titan. Je voudrais avoir accès en appuyant sur un bouton à ces données qui ne sont pas du domaine secret.

M. Lagae. — A quoi sert le compte mobile? A chaque déclaration de succession, le receveur vous indiquera très exactement ce que vous avez oublié.

M. Vercaigne. — Il s'agissait à mon sens, d'une faillite frauduleuse.

Les propriétaires de l'entreprise ont eu l'astuce voici deux ans de transformer leur société personnelle en société anonyme. De la sorte, leurs biens personnels échappent à la mise en commun dans la faillite. Il s'agit en l'occurrence de la famille Smeyers-Debaise, ex-propriétaire des établissements Marvan.

Nous reviendrons sur ce sujet et nous pensons nous constituer partie civile si c'est possible. En effet, des délégués syndicaux s'estiment lésés dans cette affaire car ils n'ont pas la certitude de recevoir la totalité des préavis auxquels ils ont droit.

On affirme qu'il n'y a pas de solution, mais vous constatez que ma modeste personne peut vous en présenter quelques-unes. Hélas! il n'existe aucune volonté politique d'aller dans ce sens. On préfère « ratisser large » lors d'élections.

Un important chapitre est consacré à la recherche de nouvelles formules pour la création d'emplois. En principe, chacun pourra se déclarer d'accord sur cet objectif. L'ennui, c'est qu'au fil des ans vous multipliez les formes d'emplois précaires et vous modifiez sans cesse la législation, créant de ce fait un maquis juridico-social où il est très difficile de s'y retrouver et surtout de trouver des résultats probants.

J'ai, en ce qui concerne mon arrondissement, dressé la liste, incomplète, des trouvaillles gouvernementales pour contenir à 28,4 p.c. le taux de chômage complet qui y sévit par rapport au nombre des assurés contre le chômage.

Je souhaite rappeler quelques-unes de ces trouvaillles pour souligner l'ampleur bien plus vaste du phénomène des sans-emploi dans l'arrondissement de Mons-Borinage.

En plus des 16 397 chômeurs complets, il y a en moyenne de 1 500 à 2 000 chômeurs partiels par mois. Les chômeurs mis au travail sont au nombre de 797; les autres, inscrits obligatoires, sont au nombre de 2 608; les demandeurs d'emploi libres sont 1 159 — il s'agit de personnes ne jouissant d'aucune allocation et à la recherche d'un emploi —, ce qui donne une main-d'œuvre disponible de 21 008 unités, abstraction faite des chômeurs partiels.

Il y a ensuite les stagiaires autrefois à temps plein et maintenant de plus en plus nombreux à temps partiel; ils sont 893. Il y a 419 cadres spéciaux temporaires et 490 personnes engagées dans le troisième circuit du travail. Il y a encore 1 422 personnes bénéficiaires de la prépension conventionnelle et 476 personnes prépensionnées sous le régime de la loi de décembre 1977. Il y a encore — on ne les cite pas assez — les centres de formation créés par l'Onem qui regroupent à Mons 169 personnes et 89 dans d'autres secteurs. Il y a en outre la formation en gestion PME avec 9 stagiaires, les formations en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale, qui regroupent 85 candidats, les formations individuelles en entreprises au nombre de 26.

Ce nombre est, vous en conviendrez, peu élevé et témoigne du désert économique qu'est devenue ma sous-région, le Borinage.

Il y a enfin la formation dispensée par la cellule de formation-reconversion des Laminiers de Jemappes, qui occupe 185 travailleurs. On oriente ces sidérurgistes vers la noble profession de maraîcher. C'est peut-être une voie mais à condition que tous ne s'y engagent point.

Vous voyez donc qu'en réalité le chômage est beaucoup plus étendu qu'il n'apparaît à la lecture rapide des chiffres.

Je suis persuadé que ce qui est vrai pour l'arrondissement de Mons l'est également pour le reste du pays.

La bataille pour l'emploi n'est donc pas encore sérieusement entamée par le gouvernement, et ce ne sont pas les minces dispositions contenues dans ce projet qui permettront une réelle remise au travail des centaines de milliers de chômeurs.

Astucieusement, la FEB vient de lancer un pavé dans la mare en relançant l'idée de créer 100 000 emplois mais dont l'essentiel sera constitué d'emplois à temps partiel, ce qui est loin de correspondre à l'attente des chômeurs. En faisant cette proposition, la FEB tente de détourner l'attention de l'opinion publique, alors que ses responsabilités sont écrasantes dans la détérioration de l'emploi.

Malgré sa compétitivité restaurée, malgré un invraisemblable arsenal d'aides de toutes natures, malgré la création de zones d'emplois, de zones de reconversion et autres « caresses » prodiguées sans mesure, le patronat préfère investir au loin dans ces pays-ateliers où les salaires sont très bas, les conditions de travail très dures et la protection sociale nulle.

La Belgique, je l'ai lu dans la presse spécialisée, n'est-elle pas devenue le premier investisseur étranger aux Philippines?

M. Leemans reprend la présidence de l'assemblée

Voilà deux ans et demi que ce gouvernement dupe l'opinion publique en insistant sur la priorité à donner à l'emploi. Non seulement vous avez transféré une bonne part des impôts des entreprises vers les particuliers mais, par vos mesures, vous contribuez à faire de notre pays, tant au Nord qu'au Sud, un coin de terre où il ne fait plus bon vivre.

Qu'arrivera-t-il dans le secteur bancaire, à la fin de l'année, quand la convention protégeant les travailleurs arrivera à terme? Et dans le secteur des grands magasins? Les technologies nouvelles vont plonger des milliers de travailleurs qualifiés au chômage. Dans les services publics, le dégraissage se fait durement sentir; la perte de plus de 7 000 emplois à la SNCB depuis la formation du gouvernement et la diminution de la masse salariale de 3,5 p.c. dans une série de services publics — diminution qui s'ajoutera aux effets des arrêtés de pouvoirs spéciaux qui bloquent les recrutements et diminuent les salaires — vont accentuer la morosité qui s'installe pour de bon.

Les différentes formes d'aménagement du temps de travail mises en place ou envisagées ont des conséquences graves sur la vie sociale au sein des entreprises. Les travailleurs, du moins certains d'entre eux, ressentent ces opérations comme une tentative d'empêcher le fait syndical, de mettre encore un peu plus les travailleurs à la merci des employeurs. Pour tout dire, certains travailleurs considèrent qu'on agit avec eux comme avec des marchandises qu'on déplace au gré des circonstances et des besoins du patronat.

Tenter de briser les liens qui se tissent entre travailleurs pour défendre leur dignité sur les lieux du travail fait partie de la perversité que j'attribue à vos projets. Atomiser le monde du travail, un peu comme dans le secteur de la construction où quasi jamais une grève ne réussit, voilà, sans doute, l'objectif inavoué de certaines propositions.

Or c'est bien une telle atomisation qui se produit lorsque, les ouvriers travaillant le week-end, les délégués syndicaux, qui sont les défenseurs obligés des travailleurs, éprouvent de grandes difficultés à rencontrer ceux-ci.

Mettre la classe ouvrière à genoux est un des objectifs de certains partenaires de ce gouvernement. Il ne faut jamais perdre de vue cette donnée quand on examine des projets de loi comme celui-ci.

Les services d'étude du ministère des Affaires économiques viennent d'éditer une excellente brochure de cinquante pages reprenant l'inventaire des mesures d'aides décidées par les pouvoirs publics en faveur de l'implantation industrielle: cinquante pages d'avantages de toutes natures, inventés par divers gouvernements depuis 1959 et complétés par des actions des régions, des provinces et des communes. Pour quels résultats? Comme le nombre de chômeurs et de travailleurs disposant

d'un emploi précaire ne fait que croître, la réponse est lumineuse pour qui veut réellement voir.

Le patronat en veut toujours plus. Il n'a que l'embaras du choix. Il peut, sans problèmes, investir au loin ou tout simplement préférer la joie solitaire de la spéculation monétaire. De nouveaux gadgets seront mis en place. Ils ont nom: zone de reconversion, « invests », sociétés de reconversion, zones d'emplois, zones franches, FRI. Vous voulez dérégionaliser une partie de ce qui a été obtenu par les lois d'août 1980 et, dans une certaine mesure, vous voulez même introduire chez nous l'idée de miniparadis fiscaux pour capitaux en goguette. Une entorse de plus au libéralisme économique que vous citez sans arrêt tout en étant protectionnistes quand vos intérêts le commandent!

On verra donc les libéraux introduire des distorsions entre entreprises concurrentes selon qu'elles sont ou non situées dans certaines zones. Moi qui croyais que la liberté était une et indivisible! La lecture du seul intitulé des articles 57, 58, 59, 60, 65, 69, 70, 71, 72, 73, 74 est éclairante. Je les cite à bon escient, croyez-moi: « Immunité des sommes consacrées à l'achat d'actions. Immunité des dividendes. Exonération du précompte immobilier. Exonération du droit d'enregistrement proportionnel. Promotion du dynamisme d'investissement. Subsidés en capital. Déduction pour investissement. Promotion du capital novateur. Majoration de la déduction pour investissement. Immunité des plus-values. Immunité des sommes consacrées à la libération des titres novateurs. Fonds communs de placement. »

Voilà, j'en ai peut-être oublié, mais cette liste est suffisamment édifiante. Avec cette brassée d'ajouts à l'arsenal dont je parlais tout à l'heure, l'emploi devrait être sauvé! Du moins, vous faites semblant d'y croire.

Heureux capitalistes qui allez profiter, une fois de plus, des attentions de notre gouvernement! Pauvres travailleurs qui allez financer tout cela!

Vous n'en êtes d'ailleurs pas à un paradoxe près, monsieur le Vice-Premier ministre, puisque, d'un côté, vous voulez augmenter les crédits à la recherche et au développement et, d'un autre côté, vous prenez une série de mesures contre l'enseignement qui ont amené le personnel enseignant à marquer sa désapprobation totale. Je voudrais rappeler que, dans un large esprit d'ouverture, le Parti communiste est partisan de l'école pluraliste, celle qui permettrait de décloisonner les divers réseaux mis en place par trop de pouvoirs organisateurs. La course à l'élève, les doubles, voire triples implantations, seraient évitées et les jeunes de tous les réseaux seraient frottés à la vie réelle. C'est drôle, mais d'aucuns se disent partisans du pluralisme des opinions tout en s'efforçant de cloisonner les esprits dans des moules étanches, où rien, ou presque, ne peut filtrer venant de l'extérieur.

Je trouve même un appui, sans doute involontaire, dans les commentaires de l'article 83, à mon idée d'école pluraliste, puisqu'on peut y lire: « L'intégration en groupements d'écoles de l'Etat par la concentration qu'elle permet, laisse entrevoir une utilisation plus fonctionnelle et plus efficiente des moyens existants. »

Je suppose que les membres de la majorité vont tous me suivre puisque je trouve une approbation lumineuse dans les textes que vous avez vous-mêmes rédigés!

Je ne pouvais pas trouver meilleur plaidoyer pour un élargissement au-delà des écoles de l'Etat de l'intégration des réseaux.

Messieurs les ministres, une deuxième loi dite de redressement est annoncée. D'après les libéraux, elle sera encore un peu plus marquée du sceau du libéralisme agressif. La raclée administrée au PVV ne semble pas avoir dessillé les yeux de ce parti. Un ministre que j'aime bien a déclaré publiquement ou à la presse que si ses électeurs avaient quelque peu tapé sur ses doigts, ils ne lui avaient pas pour autant botté les fesses! Je conseille tout de même à ce ministre de préserver ses arrières car, avec cette loi de redressement, semblable mésaventure risque de lui arriver incessamment.

Après avoir limité pour beaucoup de gens la liberté d'aller en vacances, de consommer de la viande tous les jours, de participer à une politique de loisirs actifs, de travailler dans des conditions dignes de notre temps, de se déplacer à des conditions abordables et, partout, de se soigner dans les conditions optimales que permet la science, de vivre la fin de sa vie sans stress, de construire des rêves pour pouvoir réaliser certains d'entre eux, voilà que les libéraux annoncent une deuxième mouture de loi qui privera un nombre de personnes plus important encore de certaines libertés qui faisaient de la Belgique, pour de larges couches — pas pour toutes —, une petite oasis par comparaison avec d'autres. Tout cela se perd au nom du libéralisme dévoyé et d'une démocratie chrétienne peureuse et suiviste, comme à l'accoutumée.

Comme la loi du plus fort n'est pas toujours la meilleure, je persiste à croire en un sursaut salvateur qui mettra à bas un gouvernement qui entrera dans l'histoire comme celui qui a le plus levé la main contre les libertés du plus grand nombre, afin de mieux asseoir la liberté du laisser-faire égoïste.

Non, mille fois non, à vos lois de malheur. C'est en tout cas ce que les communistes qui, en grand nombre, ne peuvent plus se permettre d'aller en vacances, iront expliquer aux portes des entreprises. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Wasseige.

M. de Wasseige. — Monsieur le Président, depuis le début de la crise en 1974, c'est la neuvième loi de redressement ou loi de réorientation économique que le gouvernement nous présente, et je ne parle même pas des fameuses lois budgétaires ou lois-programmes.

Les gouvernements successifs, qui ont toujours été présidés par un premier ministre CVP et dont le ministre des Finances était d'appartenance libérale ou CVP, nous ont tous soumis des lois de redressement, mais la situation ne s'est jamais améliorée. Par le projet monumental qui nous est présenté aujourd'hui, on prétend une fois de plus redresser la situation économique.

Déjà ce gouvernement avait accouché d'un monstre à deux têtes, la fameuse loi relative aux charges du passé et au financement des secteurs nationaux. Le monstre auquel nous avons affaire aujourd'hui n'a ni queue, ni tête; il est muni de tentacules qui s'agiteront dans tous les sens pour retirer l'argent de la poche des contribuables les moins bien nantis.

De plus, ce projet tend à rectifier les erreurs qui se sont glissées dans les arrêtés de pouvoirs spéciaux; il les interprète même avec effet rétroactif, ce qui est une nouveauté en la matière, alors que des affaires sont pendantes devant les tribunaux et devant le Conseil d'Etat. Il s'agit d'un texte qui, encore une fois, méconnaît — et j'y reviendrai demain — la loi de réformes institutionnelles, voulant « dérégionaliser » ou « renationaliser » des compétences régionales.

L'autre fois, c'était le contraire: on organisait les compétences nationales dans une régionalisation parallèle. Nous nous trouvons donc devant un monstre sans tête, donc dépourvu de toute direction. Plus exactement, dans toutes les mesures, se retrouve toujours le même leitmotiv à savoir que les travailleurs et les allocataires sociaux doivent supporter les charges de la crise et que le patrimoine, la haute fortune et le capital doivent être ménagés et bénéficier de cadeaux, tout cela parce qu'il faut rééquilibrer les finances publiques et qu'en trois ans, 250 milliards d'économies doivent être réalisées.

Mais quelle est la situation? Le solde net à financer pour 1984 est annoncé à 508 milliards et déjà le gouvernement — monsieur le ministre, vous allez sans doute me confirmer l'exactitude de ces chiffres — signale qu'il faudra prévoir 41 milliards de plus cette année-ci.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Au moins!

M. de Wasseige. — Cela porterait le total à 548 milliards, sans compter 10 milliards de déficit supplémentaire de la sécurité sociale. Comment pouvez-vous nous faire croire qu'en trois ans, on va arriver à réaliser 250 milliards d'économies pour réduire d'autant le déficit des finances publiques?

Il faut tout de même être de bon compte, au sens littéral du terme. Tout à l'heure, Mme Herman nous a rappelé des chiffres concernant le déficit des finances publiques. Je voudrais en citer d'autres. Quand vous êtes arrivé au gouvernement — je considère les chiffres du 30 novembre 1981 — la dette totale de l'Etat, y compris le secteur débudgétisé, atteignait 2 180 milliards. Pour que la comparaison soit correcte, il faut, en effet, inclure la dette du secteur débudgétisé puisque entre-temps une partie de celle-ci a été reprise dans la dette de l'Etat.

Pendant les deux ans et demi de règne de votre gouvernement, la dette s'est accrue de 2 050 milliards. Au rythme de l'accroissement actuel, vous aurez doublé la dette en moins de trois ans. Telle est la réalité dans laquelle nous nous trouvons.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — C'est ce que le gouvernement précédent a fait.

En termes de produit national brut, il a fait doubler la dette publique en moins de trois ans. Non seulement nous stabilisons la dette publique en termes de produit national brut mais encore nous la réduisons, insuffisamment certes, mais nous la réduisons quand même.

M. de Wasseige. — Vous ne réduisez rien du tout, monsieur le ministre.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — La réponse à tout ce que vous dites se trouve dans le rapport de la Chambre et dans celui du Sénat. Vous répétez toujours les mêmes discours!

M. de Wasseige. — Bien entendu, parce que c'est la vérité.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Ce n'est pas une raison pour répéter trois fois les mêmes propos.

M. de Wasseige. — Vous répétez bien dix fois la même chose.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Oui, monsieur de Wasseige, parce que vous me posez dix fois les mêmes questions. Vous ne devez donc pas vous étonner que je vous donne dix fois la même réponse.

M. de Wasseige. — Quand vous parlez de doublement, il s'agit du déficit annuel, du solde net à financer.

Je parle quant à moi de la dette globale et ce n'est pas la même chose. La dette globale était de 2180 milliards quand vous êtes arrivé au gouvernement; elle est maintenant pratiquement doublée.

Ce qui est important, ce n'est pas qu'on soit passé en une année de 150 à 300 milliards, mais bien que vous arriviez, vous, à nous présenter des chiffres qui dépassent régulièrement, et de loin, les 500 milliards chaque année. Ceci explique le niveau auquel nous sommes arrivés.

Les mesures que vous nous proposez seront aussi inefficaces que les précédentes car vous refusez de reconnaître la réalité. Vous avez déjà pris ce type de mesures sous un gouvernement précédent, mais vous les avez encore radicalisées. Et vous pensez que cette même politique, qui a provoqué l'accroissement du déficit dont vous parlez, va exercer tout à coup un effet en sens inverse et réduire le déficit des finances publiques. Au contraire, elle ne va faire que l'amplifier et la réalité des faits le démontre.

Pourquoi? Parce que le chômage augmente, ce qui vous fait supporter des charges supplémentaires.

Vous dites que le chômage a diminué ces derniers mois. Vous vous fondez sur les statistiques relatives aux chômeurs indemnisés. Mais si vous prenez les statistiques relatives au sous-emploi ou au chômage total, comme le fait, par exemple, l'Office des statistiques de la CEE, dont les chiffres tiennent compte non seulement des chômeurs indemnisés mais aussi des demandeurs d'emploi non indemnisés, vous verrez que le chômage ne diminue pas.

N'oubliez pas de tenir compte également des mesures que vous avez prises ces derniers mois et que vous continuez de prendre: elles excluent du bénéfice des allocations les chômeurs et les chômeuses dits «de longue durée» qui, soi-disant, ne montrent plus la volonté de trouver un emploi.

M. Vangeel. — Il n'est pas exact de dire «ces derniers mois».

M. de Wasseige. — Ces mesures ont été prises depuis une bonne année environ.

M. Vangeel. — C'est inexact.

M. de Wasseige. — En tout cas, je vous assure que, dans ma région, des mesures plus draconiennes sont prises depuis octobre ou novembre 1983 à l'encontre de chômeurs dits «de longue durée», parce qu'ils ne marquent plus une volonté de travail.

En conclusion, une fois que ces personnes sont en quelque sorte menacées de perdre le droit aux allocations de chômage, elles vont d'employeur en employeur pour demander du travail ou un certificat prouvant qu'elles ont été reçues, afin de prouver qu'elles sont toujours demandeuses d'emploi. Ne s'agit-il pas d'une manœuvre que de faire croire à ces personnes, alors que le nombre des chômeurs est de 500 000, qu'elles auront la possibilité de trouver un emploi?

Lorsqu'on cherche du travail et qu'on reçoit des réponses négatives une fois, dix fois, quinze fois et plus, il est naturel que l'on commence à désespérer de jamais trouver encore un emploi.

Je ne reviendrai pas sur le taux d'inflation. Le nôtre est un des plus élevés parmi les pays industrialisés. La tenue du franc belge impose des taux d'intérêt extrêmement élevés. Vous nous dites: «Victoire sur la balance des paiements!» Si l'on considère la réalité de cette balance pour 1983 dans sa totalité, et pas seulement le mouvement des marchandises, bien ou services, le résultat est de moins 34 milliards, alors qu'il était d'un milliard et demi en 1982, et ce malgré les 52 milliards d'amélioration sur le déficit commercial.

Vous nous dites également que les exportations vont nous sauver, mais je constate que leur volume a augmenté à peine de 2 p.c. en 1982 par rapport à 1981 et qu'il augmente seulement de 2 à 3 p.c. en 1983 par rapport à 1982.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Pardon, les exportations ont augmenté de 4 p.c. en volume et de 11 p.c. en valeur.

M. de Wasseige. — Tout cela dépend de la manière de faire les calculs.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Ces chiffres ressortent des statistiques établies par l'Office national de Statistique; ils sont clairs, officiels et définitifs. Je les ai confirmés lors d'une conférence de presse, il y a deux jours: 4 p.c. en volume et 11 p.c. en valeur. L'accroissement en valeur, entre 1982 et 1981, avait été de 16 p.c.

M. de Wasseige. — Non, il s'agit à peine de 2 p.c.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Vous confondez valeur et termes réels. En valeur, c'est + 16 p.c., tandis qu'en termes réels, à prix constants...

M. de Wasseige. — C'est à peine 2 p.c.

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — C'était plus de 2 p.c., mais c'est passé maintenant à plus de 4 p.c. en 1984.

M. de Wasseige. — C'est payer bien cher!

M. W. De Clercq, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur. — Lorsque ces pourcentages stagnaient ou étaient en diminution sur le plan international, nous étions en augmentation.

M. de Wasseige. — Vous faites payer bien cher cette politique qui, de toutes manières, ne se traduit pas en termes d'emploi. La réalité, c'est l'emploi. Lorsque nous recevrons les statistiques de l'ONSS arrêtées à fin juin 1984, nous verrons bien dans quelle mesure l'emploi a varié par rapport à 1983. Il est certain en tout cas qu'en 1983, par rapport à 1982, l'emploi a diminué de plusieurs milliers d'unités.

Vous nous reprochez toujours de ne pas avoir d'autre politique.

Monsieur le ministre, vous ne nous écoutez pas car d'autres politiques, nous en avons déjà formulées, mais vous refusez de nous entendre.

A notre avis, il faut soutenir une demande intérieure plutôt que de pratiquer une politique d'austérité qui frappe les petits et les moyens revenus mais favorise les très hauts revenus. C'est une réalité aussi. Vous ne pouvez dire le contraire. De nombreuses études, y compris celle du Mouvement ouvrier chrétien, le démontrent.

Créer une demande intérieure reviendrait à stimuler les activités intérieures à condition, et en même temps, de pratiquer une politique d'aide aux entreprises et aux secteurs tournés vers le marché intérieur, essayer de combler les trous de notre appareil industriel par rapport aux produits que nous importons et en particulier de pays tiers: voilà une stratégie économique que vous pourriez mener.

Au niveau des finances publiques, au lieu d'une gestion globale et une espèce de désespérance de l'administration, voyez poste par poste, tout ce qui est inscrit dans les différents budgets, et redonnez confiance à l'administration.

Quand on a quelques contacts avec celle-ci, on se rend compte combien ses représentants sont désespérés. Pourquoi?

Parce qu'il n'y a pas de stratégie, parce que vous organisez le travail de façon de plus en plus compliquée, dans toutes les matières administratives, à commencer par les matières fiscales, qui sont de votre ressort direct, au point que les fonctionnaires et les agents du ministère des Finances ne peuvent plus exercer convenablement leur travail, en particulier lorsqu'il s'agit de poursuivre la fraude fiscale. En effet, nombre de dispositions se contredisent et s'entremêlent pour former un maquis invraisemblable qui, finalement, permet de contourner la législation et fait lever les bras des agents chargés d'intervenir.

Le présent projet de loi crée une série de dérogations, d'exceptions, de cas particuliers. Il en résulte une panoplie composée d'entreprises qui peuvent bénéficier des lois d'expansion, qui datent de quelque temps déjà, de sociétés de reconversion, de sociétés novatrices, d'« invests », de sociétés installées dans les zones d'emploi, dans les zones de reconversion, dans les zones de développement, etc. Selon vous, cette panoplie est nécessaire pour répondre aux cas particuliers.

J'estime qu'il n'y a plus moyen de s'y retrouver. Sans doute est-ce voulu pour bloquer un certain nombre d'évolutions, j'en reparlerai demain.

La fraude fiscale: c'est là un domaine où il y aurait moyen de récupérer quelques milliards. Mais vous êtes loin du compte. Finalement, vous le constatez, une série de directions, autres que celles choisies par vous, pourraient vous être données et permettraient certainement d'atteindre un meilleur résultat.

Car il est vrai que redresser les finances publiques par une politique d'austérité ne fait qu'accroître les charges dues au chômage, les charges dues à la misère, les charges dues aux aides nécessaires à de nombreuses entreprises au bord de la faillite et au fait qu'il faut maintenir un minimum d'activité, dans certaines régions au moins. En même temps, par cette politique et par la multiplicité des mesures fiscales, les recettes fiscales n'atteignent pas, et n'atteindront jamais, ce qui est nécessaire pour obtenir un équilibre des finances publiques. De même, les cotisations de la sécurité sociale ne couvrent pas les frais, ce qui provoque des déficits supplémentaires.

Nous vous avons dit au début de l'année, au moment de la discussion du budget des Voies et Moyens, que le solde net à financer était sous-

estimé d'environ 50 à 60 milliards: vous avouez aujourd'hui déjà 40 milliards pour le budget de l'Etat et 10 milliards pour la sécurité sociale. Nous ne nous étions pas trompés de beaucoup! C'est hélas! la stricte vérité.

Une autre voie peut également être poursuivie pour rendre confiance aux citoyens: la voie d'une régionalisation poussée, d'un fédéralisme radical et de l'autonomie des régions. Cela permettrait de rassembler responsabilités et financement alors qu'actuellement le tout est délayé au sein de pouvoirs qui se concurrencent. On ne sait plus où se trouvent les véritables pouvoirs et les véritables responsabilités.

Je crois que des consensus existent dans chaque région pour faire l'effort nécessaire. On ne croit plus à votre politique unitariste et centraliste. Voilà pourquoi vous ne parviendrez jamais à redresser les finances publiques comme vous croyez pouvoir y arriver. (*Applaudissements sur les bancs socialistes. M. Vercaigne applaudit.*)

De Voorzitter. — Ik stel u voor onze werkzaamheden hier te onderbreken. Voor morgen zijn er nog twee sprekers ingeschreven. Daarna zullen wij het antwoord horen van de Eerste minister en van Vice-Eerste minister Willy De Clercq.

De heer Wyninckx. — Mijnheer de Voorzitter, wij hebben de CVP nog niet gehoord. Wanneer spreekt er iemand namens die partij?

M. le Président. — Le Sénat se réunira demain 6 juillet 1984, à 14 heures.

De Senaat vergadert opnieuw morgen 6 juli 1984, te 14 uur.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(*La séance est levée à 21 h 25 m.*)

(*De vergadering wordt gesloten te 21 u. 25 m.*)

2834